



Examen de la gestion financière

La municipalité régionale de Durham s'est engagée à se doter de politiques et de pratiques responsables sur le plan financier. Les exploitants liés par une entente de services avec la Division des services à l'enfance de la municipalité régionale de Durham sont tenus de se conformer aux critères d'exploitation de la région de Durham. Il incombe aux exploitants et aux propriétaires de maintenir des pratiques responsables sur le plan financier, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les gestionnaires de programmes chargés de l'assurance de la qualité et de la conformité contractuelle (responsables AQ) procéderont à un examen de la gestion financière de chaque organisme ou site s'il y a lieu. Conjointement avec l'exploitant ou le propriétaire, ils examineront les lacunes ou les points de non-conformité relevés et envisageront des objectifs pour améliorer la situation ainsi que des pistes de solution pour y arriver.

Les dossiers financiers doivent être conservés pendant au moins sept ans.

Les dossiers financiers doivent être tenus à jour et mis à disposition aux fins d'examen.

Petite caisse

1. La petite caisse est conservée en lieu sûr.

Oui Non

2. La personne responsable effectue le rapprochement de la petite caisse régulièrement (p. ex. une fois par mois, tous les deux mois).

Oui Non

3. Le formulaire de rapprochement est conservé avec les reçus.

Oui Non

Transactions préautorisées

4. Des approbations préalables sont obtenues auprès du conseil d'administration ou du propriétaire ou de la personne désignée (p. ex. dépôts, retraits, paiements par carte de crédit).

Oui Non

5. Les transactions préautorisées font l'objet d'un examen et d'un rapprochement mensuels (dépôts, retraits, paiements par carte de crédit).

Oui Non

6. Tous les frais payés par les parents, les versements effectués par la municipalité régionale de Durham et les paiements par carte de crédit sont déposés directement dans le compte bancaire de l'organisme.

Oui Non

Comptes débiteurs

7. Les arriérés dus à l'organisme font l'objet d'un rapprochement et d'un traitement conformes à une politique/procédure écrite.

Oui Non

8. L'exploitant conserve des renseignements détaillés sur les versements et les arriérés.

Oui Non

9. Les espèces, les chèques et autres formes d'argent liquide tels que les mandats bancaires sont conservés en lieu sûr en attendant leur dépôt.

Oui Non

10. Les espèces et les chèques sont déposés régulièrement dans le compte bancaire de l'organisme.

Oui Non

11. Le livret de dépôt ou les pièces justificatives font état du bénéficiaire et du montant de chaque versement.

Oui Non

12. Un reçu est remis aux parents en cas de versement d'espèces.

Oui Non

13. Les frais facturés aux parents bénéficiant d'une place subventionnée sont conformes aux frais payables par les parents, évalués par la municipalité régionale de Durham.

Oui Non

14. Les pleins tarifs affichés dans les locaux sont égaux ou supérieurs aux tarifs énoncés dans l'annexe B de la région de Durham.

Oui Non

15. Les reçus annuels aux fins de l'impôt sont remis aux parents au plus tard le 28 février suivant l'année civile à laquelle les renseignements s'appliquent.

Oui Non

Paie

16. Les employés sont payés par chèque ou par dépôt direct à la date prévue (chaque semaine, toutes les deux semaines, etc.).

Oui Non

17. Les employés reçoivent un talon de chèque de paie ou un relevé qui comporte notamment les renseignements suivants : rémunération brute, retenues à la source, rémunération nette, période couverte et date du relevé.

Oui Non

18. Les formulaires T4 sont préparés et remis aux employés au plus tard le 28 février suivant l'année civile à laquelle les renseignements s'appliquent.

Oui Non

19. Le récapitulatif T4 fait l'objet d'un rapprochement avec les documents relatifs à la paie.

Oui Non

20. Les formulaires T4 et le récapitulatif T4 sont transmis à l'Agence du revenu du Canada au plus tard le 28 février suivant l'année civile à laquelle les renseignements s'appliquent, et sont mis à la disposition de la région de Durham aux fins d'examen.

Oui Non

États financiers

21. Les états financiers vérifiés sont présentés conformément aux exigences énoncées dans l'entente de services.

Oui Non

22. Les états financiers sont établis mensuellement, et mis à la disposition de la région de Durham aux fins d'examen.

Oui Non

23. On compare les données réelles des états des recettes et dépenses avec les données prévues du budget afin de cerner tout écart éventuel.

Oui Non

Signature du superviseur ou du remplaçant désigné	Nom (en caractères d'imprimerie)	Date
Signature du responsable AQ ou du remplaçant désigné	Nom (en caractères d'imprimerie)	Date